

COMMUNE DE CRESUZ



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2016, A 20H.00 A LA SALLE COMMUNALE (ABRI PC) A CRESUZ

Procès-verbal

Date et heure : Mercredi 14 décembre 2016, à 20h00

Lieu : Salle communale (abri PC), à Crésuz

Présidence : M. Jean-Claude Reymond-Joubin Syndic

Présents : 49 personnes (dont Mmes Vial, caissière, Beaud, secrétaire et M. Valley, Directeur de l'office du tourisme de Charmey, qui n'ont pas le droit de vote, n'étant pas domiciliés dans la Commune)

M. le Syndic salue, au nom du Conseil communal, les personnes présentes, en particulier M. Valley, Directeur de l'office du tourisme de Charmey, et souhaite à chacun la bienvenue à cette Assemblée communale ordinaire.

Sans perdre plus de temps, M. le Syndic propose de passer à la nomination de deux scrutateurs ; M. Marcel Trachsel pour les trois premiers rangs avec la table du Conseil communal et Mme Coralie Jaquet pour les rangs du fond (quatre rangées). Chacun s'occupe de compter les personnes présentes. M. le Syndic précise que Mmes Vial et Beaud ainsi que M. Valley n'ont pas le droit de vote, n'étant pas domiciliés à Crésuz. MM. Pierre Bonfils et Daniel Borcard se sont excusés.

La présente assemblée a été convoquée, conformément à l'art. 12 de la Loi sur les communes (LCom) :

- dans la feuille officielle n° 48 du 2 décembre 2016
- affichage au pilier public
- convocation individuelle.

Les documents relatifs à cette assemblée étaient disponibles au bureau communal dix jours avant.

De plus, cette assemblée est enregistrée par la secrétaire, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Etant donné que Mme Beaud ne connaît pas les citoyens, les personnes qui désirent s'exprimer voudront bien se lever et s'annoncer.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2016
(il ne sera pas lu étant joint à la convocation et disponible sur le site internet de la commune)
2. Budget de fonctionnement 2017
Rapport et préavis de la Commission financière

3. Budget d'investissements 2017
 - Mise en système séparatif du réseau d'égout, réfection du réseau d'eau potable – Longchamp – Pra Derrey
 - Ouvrage de protection contre les chutes de pierresRapport et préavis de la Commission financière
4. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements 2017
5. Désignation de l'organe de révision pour contrôle des comptes
6. Informations sur...
 - ... l'abri PC de Crésuz
 - ... le plan d'aménagement local (PAL)
 - ... le projet de « la Chaumine »
 - ... la Route des Roches – état du chantier
 - ... le Home de la Vallée de la Jogne
 - ... le Tourisme – projet futur
 - ... le complexe scolaire – état d'avancement
 - ... la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)
7. Divers

Nous n'avons pas reçu de demande particulière écrite pendant le délai légal avant l'assemblée. Vous avez tous pu prendre connaissance du tractanda dans la convocation que chacun a reçue. Y a-t-il des remarques ou des commentaires à y apporter ?

M. Yves Piccand souhaiterait ajouter une motion d'ordre. « Mesdames, Messieurs, conformément à l'art. 16 al. 3 de la loi sur les communes (LCo), je sou mets à l'assemblée une motion d'ordre afin d'intégrer dans le budget d'investissement 2017, une enveloppe budgétaire permettant de couvrir la poursuite des études liées à la revalorisation du centre village (dossier de la Chaumine). Il est donc demandé d'inscrire le point 6 du tractanda au point 3. Ce point ne traitant qu'exclusivement de l'aspect budgétaire, les questions techniques étant traitées au point 6.

Cette proposition d'amendement budgétaire entre dans les prérogatives de l'Assemblée au sens de l'art. 89 al. 1 et 1bis de la LCo. A cela s'ajoute la détermination de la Commission financière qui sera saisie dans les délais impartis afin de répondre à la motion. Le Conseil communal étant en charge de veiller à la régularité du traitement du dossier. Ainsi, l'Assemblée doit se prononcer sur la proposition émise que je remets à l'instant au Conseil communal ».

M. le Syndic remercie M. Piccand. Après avoir reçu les informations de M. le Préfet de la Gruyère, cette motion doit être acceptée. Toutefois, elle sera traitée au point 7 (divers) de cette Assemblée.

M. le Syndic demande à l'Assemblée d'accepter le tractanda tel que présenté.

Le tractanda est accepté à l'unanimité par les citoyens.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 juin 2016

Chacun a pu prendre connaissance du procès-verbal qui était joint à la convocation. Il ne sera donc pas lu. Y a-t-il des remarques ou des commentaires à y apporter ?

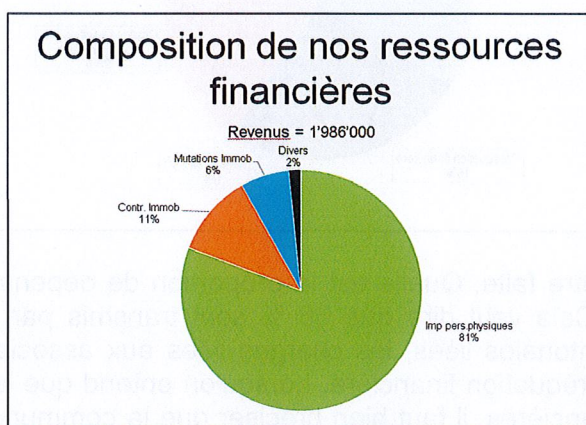
M. Georges Eggertswyler était intervenu lors de la dernière assemblée concernant l'heure de convocation qui était à 19.30 heures. Il était même indiqué dans le procès-verbal que dorénavant les assemblées seraient à 19.30 heures. Il s'aperçoit avec plaisir que l'assemblée est à nouveau à 20 heures et il remercie le Conseil.

M. le Syndic le remercie et prend note de son intervention. Il précise qu'il sera possible que les prochaines Assemblées soient avancées d'une demi-heure. S'il n'y a pas d'autre remarque, le procès-verbal est considéré comme accepté.

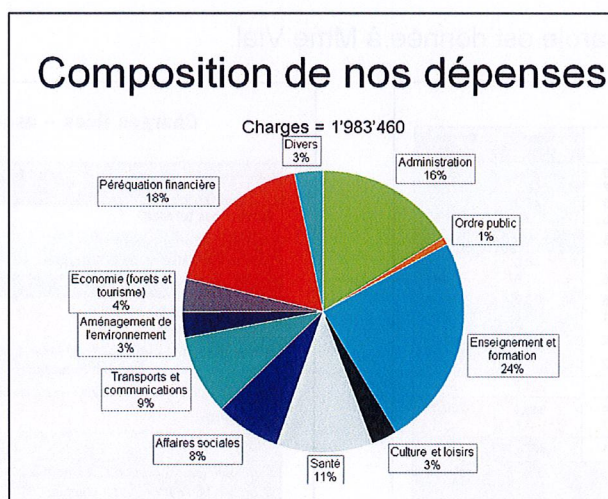
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par les citoyens et nous remercions sa rédactrice, Mme Beaud.

2. Budget de fonctionnement 2017 Rapport et préavis de la Commission financière

Avant de passer la parole à Mme Vial, Caissière communale, M. le Syndic se permet de commenter quelques aspects du budget 2017. Comme à l'accoutumé, il renonce à lire les chiffres que chacun a reçu dans la convocation. Par contre il souhaite donner quelques indications qui lui paraissent intéressantes.



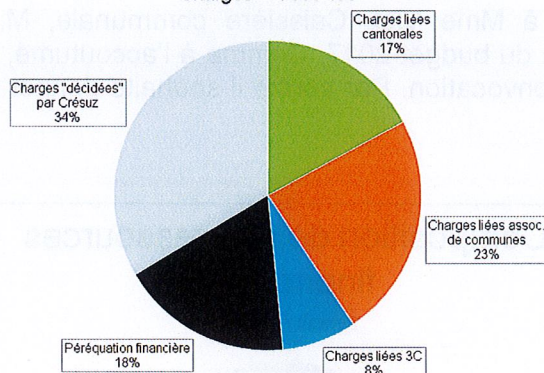
Au niveau des ressources (revenus de la commune), c'est sans surprise que l'on peut constater que notre principale ressource financière est constituée par les impôts des personnes physiques (81 %). Les contributions immobilières constituent 11 % de nos ressources (chaque propriétaire paie 3‰). Pour le reste, les données sont évaluées. Au total, nous arrivons à CHF 1'986'000.-. Il s'agit du budget des revenus de la commune.



Passons maintenant aux dépenses. Un bénéfice de CHF 2'540.- a été budgété. La différence entre les revenus et le bénéfice nous donne le montant des dépenses, soit CHF 1'983'460.-. Ce montant se distribue selon le tableau ci-dessus. 16% administration, c'est-à-dire, tous les frais liés aux activités du Conseil communal, du bureau communal, des diverses commissions ainsi que les coûts pour le ménage communal – 1 % ordre public – 24 % enseignement et formation (école enfantine, cercle scolaire de la Jogne et écoles spécialisées – 3 % culture et loisirs – 11 % santé (hôpitaux, home et soins ambulatoires) – 8 % affaires sociales – 9 % transports et communications (routes communales et trafic régional) – 3% aménagement et environnement (approvisionnement en eau, protection des eaux, ordures ménagères, cimetière, aménagement du territoire) – 4% économie (forêt et tourisme) – 18 % péréquation financière. Ces chiffres représentent les dépenses (montants nets) que la commune a.

Proportion de notre capacité de décision en matière de dépenses

Charges = 1'983'460



Une dernière analyse peut être faite. Quelle est la proportion de dépense que la commune peut gérer ? Exactement 34 %. Cela veut dire que 66 % sont transmis par des instances externes. Nous avons les charges cantonales liées, les charges liées aux associations des communes, à l'association des 3C et la péréquation financière. Lorsqu'on entend que la commune de Crésuz a beaucoup de ressources financières, il faut bien préciser que la commune peut gérer uniquement 34 %. Prenons exemple sur les communes de Châtel-sur-Montsalvens qui a un IPF de 102.2 et Val-de-Charney qui a un IPF de 99.7. L'IPF de Crésuz est à 220.1. Nous multiplions le franc à payer par un facteur qui est beaucoup plus haut que les autres communes. Ce qui fait que nous payons également plus que ces communes.

M. Georges Eggertswyler : Les chiffres présentés ont été comparés à la convocation et il manque environ un mio !

La différence est parce que les chiffres pris dans la présentation sont au net afin de faciliter la lecture.

Aucune autre question. La parole est donnée à Mme Vial.

En 1'000 fr.	Budget 2017	Budget 2016	Compte 2015
Ecoles-formations : enfantine	26.6	26.0	30.8
primaire	101.7	98.1	122.5
spécialisée	46.5	45.3	43.0
professionnelle	2.6	2.0	1.6
Culture : conservatoire	0.5	0.5	0.0
Santé : soins EMS	53.4	50.0	54.8
service dentaire	1.5	1.5	1.7
Social : institutions spécialisées	79.5	76.5	76.0
aide sociale	11.1	10.3	9.6
Subvention aux TPF et fonds féd.infras.ferr.	15.2	15.0	12.7
Divers (protection civil, centres interventions)	1.2	1.0	1.3
Sous-total	339.8	326.2	354.0
Péréquation financière : ressources	357.0	345.0	230.3
besoins	-4.7	-4.5	-3.4
Total	692.1	666.7	580.9
<i>Aug.péréq.res.: par rapport aux comptes 2015</i>	126.7	55 %	
<i>par rapport au budget 2016</i>	12.0	3 %	

En 1'000 fr.	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Service des tutelles	11.1	11.0	6.4
CO (cycle d'orientation) et Ecoles spécialisées de la Gruyère	255.6	246.2	170.7
	17.0	13.5	11.5
Régionalisation des sports	10.7	8.1	6.9
Médical : Immeuble hôpital Riaz	20.5	20.8	18.1
ambulances Sud	6.6	4.1	4.6
Social (Réseau Santé) : aides et soins à domicile	77.1	75.3	59.3
aides sociales	43.1	43.4	36.2
ARG : fonctionnement et fonds investissements	15.3	15.4	10.7
ATG + PNR	8.7	9.1	8.1
Total	465.7	446.9	332.5
<i>augmentation par rapport aux comptes 2015</i>	133.2	= 40 %	
<i>augmentation par rapport au budget 2016</i>	99.2	= 4 %	

En 1'000 fr.	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Service du feu	10.7	12.5	8.2
Orcoc	0.8	1.0	0.9
Ecoles enfantines et primaires	14.8	15.9	12.2
Accueil extra-scolaire	3.1	2.6	1.4
Bibliothèque régionale	1.8	1.6	2.8
Home Vallée de la Jagne	59.3	55.0	39.4
Abonnement général transp.publics	0.2	0.2	0.2
AECE	31.0	36.0	35.0
Corporation forestière/triage	0.0	5.4	1.6
Sté développement Charmey	38.0	25.5	25.5
Total	159.7	155.7	147.8

Mme Vial revient sur les charges liées cantonales. Elles sont liées au nombre d'habitants jusqu'à CHF 339'800.-. Notre nombre d'habitants a augmenté de 324 à 331, cela explique aussi l'augmentation des charges. Concernant l'école, nous pouvons constater une différence d'environ CHF 20'000.- par rapport au compte 2015. Ceci s'explique par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire. Avant, l'Etat prenait en charge 35% et les communes 65%. Dorénavant chacun prend en charge 50% des traitements des instituteurs. Concernant les charges des associations de communes régionales, nous pouvons nous apercevoir que le CO est en augmentation. La nouvelle loi scolaire nous défavorise, la répartition est différente par rapport aux traitements des professeurs. Ici, notre facteur IPF entre en ligne de compte pour 75 %. Au final, nous avons une augmentation de 4 % par rapport au budget 2016. Nous voyons une stabilité de l'IPF. Concernant les charges liées 3C, il y a une différence au home de la Vallée de la Jogne et les charges du tourisme augmentent aussi de CHF 13'000.- (explications plus précises seront données dans les divers). Avez-vous des questions ? Parole est redonnée à M. le Syndic qui passe directement la parole à la Commission financière pour son rapport.

Au terme de l'examen de ces budgets, suite à notre séance avec le Conseil communal et aux réponses obtenues, nous constatons avec satisfaction que l'autorité communale continue à appliquer le principe de prudence dans l'élaboration de ce budget. Il opère des choix et met les priorités en fonction des moyens à sa disposition.

Le budget 2017 tient compte d'un indice IPF stable par rapport à 2016 contrairement aux années précédentes. Il devrait demeurer relativement stable pour les années à venir.

Au final, le budget communal 2017 prévoit un excédent de recettes de CHF 2'540.-.

Nous tenons cependant à relever deux changements importants en comparaison au budget 2016, à savoir, l'augmentation de la charge et des heures de travail pour l'administration et le Conseil communal ce qui implique une augmentation de la masse salariale. D'autre part, la baisse du coefficient d'impôt de 0.70 à 0.67 votée lors de l'Assemblée communale des comptes 2015 diminue les recettes.

En conclusion, la commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter le budget 2017 tel qu'il vous a été présenté et commenté.

La Commission financière tient à remercier le Conseil communal et tout spécialement Mme Vial pour leur disponibilité et leurs explications sur le fonctionnement du ménage communal.

M. le Syndic remercie M. Philipona pour son rapport et passe directement au vote.

L'Assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement avec les remerciements de M. le Syndic qui passe directement au point 3 et donne la parole à M. Philippe Baeriswyl pour la présentation du premier investissement,

3. Budget d'investissements 2017

Mise en système séparatif du réseau d'égout, réfection du réseau d'eau potable – Longchamp – Pra Derrey

M. Philippe Baeriswyl donne quelques explications complémentaires liées à cette demande d'investissement. Il s'agit de la mise en séparatif de notre réseau d'évacuation des eaux depuis le début de la route de Longchamp (propriété de Mme Binz) jusqu'au bout de la route du Pra Derrey, en passant sous le sentier pédestre. Cette demande d'investissement résulte de plusieurs visions locales avec le bureau d'ingénieurs Ribi SA et est motivée par les points suivants. En premier lieu, le collecteur actuel présente des signes d'affaissement et d'inétanchéité. La deuxième raison est que la famille Binz, propriétaire de la route du secteur concerné, souhaite, depuis de nombreuses années, refaire le revêtement bitumeux. Le troisième point, qui n'est pas des moindre, sera de reprendre le collecteur actuel pour le diriger vers la route du Pra Derrey afin que l'absorption de l'eau se fasse correctement lors de forte pluie. Actuellement la capacité est trop faible. Le dernier point est que nous profiterons de ces travaux pour prolonger la conduite d'eau potable jusqu'à la jonction avec le chemin piétonnier pour y installer une borne hydrante. Pour ces différentes raisons, le Conseil communal vous propose d'accepter le crédit relatif à ces travaux. Plan de financement : 70.501.16 adduction eau potable CHF 54'000.00 – 71.501.08 collecteurs eaux usées CHF 486'000.00 – Total CHF 540'000.00. Montant des charges (intérêts 2 % : CHF 10'800.00 et Amortissement 4 % : CHF 21'600.00).

M. le Syndic le remercie et demande s'il y a des questions ou des remarques ?

M. Georges Eggertswyler : Le revêtement bitumineux sera à la charge de la famille Binz ?
M. Baeriswyl confirme que les coûts relatifs au revêtement de la route privée seront effectivement à charge de son propriétaire.

M. Eggertswyler : Est-il envisagé à court ou moyen terme que la commune reprenne la route de Longchamp ?

M. Nicolas Roschi précise que la commune n'est pas contre la reprise de cette route. Par contre, la commune reprend une route pour autant qu'elle soit dans un état convenable. Cette dernière a énormément de propriétaires ; si tous se mettent d'accord et que la route est dans un état convenable, la commune pourra, à ce moment-là, la reprendre. Sans cela, ce ne sera pas possible.

M. le Syndic remercie les intervenants et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

Dans le cadre de la poursuite des investissements relatifs à la mise en séparatif de notre réseau d'évacuation des eaux, un crédit est demandé pour la réalisation du secteur Longchamp – Pra Derrey.

En plus de la mise en séparatif, ce projet prévoit le prolongement de la conduite d'adduction d'eau afin d'alimenter une nouvelle hydrante.

Le coût de ces travaux estimé par un bureau d'ingénieurs, se monte à CHF 540'000.- qui sera financé par un emprunt.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

La Commission financière préavise favorablement la réalisation de ces travaux ainsi que le financement par emprunt.

M. le Syndic remercie M. Dessibourg pour la lecture du rapport et passe directement au vote.

L'assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'investissement avec les remerciements de M. le Syndic. Nous passons au point suivant et la parole est donnée à M. Gérard Challande.

- Ouvrage de protection contre les chutes de pierres

Lors de la dernière Assemblée communale, des explications ont été données par rapport à ce même point. Suite à cela, un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour établir une évaluation du risque. Nous avons reçu leur rapport qui faisait mention d'un risque réel. Le Conseil communal a donc envisagé de poser un treillis pour un montant de CHF 150'000.-, avec la possibilité d'obtenir une subvention à hauteur de 65-70%. Des contacts ont été pris avec les services cantonaux, une vision locale a eu lieu et un rapport nous a été rendu. Il est précisé que l'Etat n'allait pas entrer en matière pour une quelconque subvention étant donné que les dangers ne sont pas naturels mais ils sont bien dus à l'homme, de par la pâture. Dans leur rapport, il est précisé que le calcul des risques fait par le bureau d'ingénieurs est beaucoup trop élevé et la commune n'est pas obligée d'entreprendre de tels travaux. Il nous propose de créer une haie vive de deux mètres de large sur toute la longueur du pâturage. Nous avons donc contacté un forestier indépendant qui nous a établi un devis qui s'élève à environ CHF 35'000.-. Une chose intéressante est que l'Etat propose un subventionnement de 20 %. Le Conseil communal, dans le but de diminuer les risques des riverains habitant Longchamp, vous propose d'accepter ce crédit qui sera financé par la trésorerie. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas.

M. le Syndic le remercie pour ces explications et passe la parole à la Commission financière pour son rapport.

Sur la base de la présentation qui a eu lieu lors de l'Assemblée communale du 15 juin 2016, le Conseil communal préconise la réalisation d'un ouvrage de protection en aval du pâturage du Tremblé afin de limiter les risques de chutes de pierres aux abords ou contre les bâtiments.

Après analyse approfondie du dossier, il a été recommandé par le service des forêts et de la faune la mise en place d'une haie vive en lieu et place d'un treillis et d'une paroi bois-métal qui étaient estimés, rappelons-le à CHF 150'000.-.

Cette nouvelle variante de haie vive qui a été étudiée et chiffrée par un forestier indépendant s'élève à CHF 40'000.-. Ce montant sera financé par la trésorerie.

La Commission financière préavise favorablement la réalisation de cette haie vive.

M. le Syndic remercie M. Sottas pour la lecture du rapport et passe directement au vote.
L'assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'investissement avec les remerciements de M. le Syndic.

Le tableau ci-après représente, pour information, la liste des investissements déjà votés, en cours ou non terminés.

INVESTISSEMENTS DÉJÀ VOTES, REPORTES EN 2017		
Montants	Voté le	Libellés
58'500	27.01.2016	Participation achat véhicule tonne-pompe pour corps pompiers
-23'400	27.01.2016	Part subvention pour achat véhicule tonne-pompe
8'000	09.12.2010	Réfection de diverses routes communales (solde s/ Fr. 17'000.-)
985'200	27.01.2016	Réfection « Route des Roches » - route, eau potable et épuration (s/ Fr. 1'170'000)
67'200	27.01.2016	Rénovation réservoir « Esserté » (solde s/ Fr. 80'000)
18'000	03.12.2014	Elaboration du PIEP (plan des installations d'eau potable) (solde s/ Fr. 20'000)
65'000	05.12.2012	Révision du PAL (solde s/ Fr. 200'000.-)
41'000	24.04.2013	Renouvellement du cadastre , poursuite et fin des travaux (solde s/ Fr. 170'000.-)
10'000	27.01.2016	Etude réfection « Route des Petits Monts »
1'229'500		Total des investissements déjà acceptés, reportés en 2017

4. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements 2017

M. le Syndic passe rapidement sur le point 4 étant donné que les votes ont tous été faits séparément après chaque objet.

5. Désignation de l'organe de révision pour contrôle des comptes

Selon l'art. 98 de la LCo, ¹ L'assemblée communale ou le conseil général désigne l'organe de révision, sur la proposition de la commission financière.

² L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.

M. le Syndic donne la parole à la Commission financière pour nous faire part de sa proposition.

La Commission financière a fait un appel d'offres auprès de 11 fiduciaires dans la région. Trois sociétés ont renoncé à déposer une offre et quatre sociétés n'ont donné aucune réponse. Nous avons donc reçu une offre de la part de quatre sociétés. Au final, les chiffres vont de CHF 3'800.- à CHF 4'450.- env. La Commission propose de donner mandat à la société Multifiduciaire Fribourg SA, à Bulle qui est meilleur marché. Y a-t-il des questions ?

M. Jean-Claude Papaux souhaiterait savoir quelle est la deuxième société qui entre en compte ?

M. Alain Philipona nous donne les quatre sociétés : Multifiduciaire Fribourg à Bulle et Fribourg (retenue), Fiduciaire Ruffieux à Bulle, Fiduciaire Cuennet à Bulle, Fidustrust Revision SA à Fribourg et la deuxième société est Fidustrust à Fribourg.

M. le Syndic propose donc de voter pour le choix fait par la Commission financière.

L'Assemblée accepte à l'unanimité la proposition de la Commission financière avec les remerciements de M. le Syndic.

6. Informations sur...

... l'abri PC de Crésuz

Suite à plusieurs demandes de citoyens, une information est donnée que l'abri PC peut être loué auprès de l'administration communale pour la modique somme de CHF 50.-/jour ou CHF 100.-/week-end. Le nettoyage est à la charge du locataire.

Mme Carole Pythoud demande s'il n'est pas possible de mettre à disposition de la vaisselle ?

M. Nicolas Roschi informe qu'il y a un vaisselier dans la petite salle qui peut être utilisé par les utilisateurs de l'abri. Etant donné que la cuisine n'est pas pratique pour laver, nous avons également pensé acquérir un lave-vaisselle. Ce point sera repris lors d'un prochain Conseil.

M. le Syndic passe directement la parole à M. Nicolas Roschi pour le point 2.

... le plan d'aménagement local (PAL)

Une information sur l'état de la situation de notre PAL est donnée. Chacun est au courant du problème de Crésuz qui est le surdimensionnement en matière de zones à bâtir et que nous devons les réduire de manière drastique. Des pistes concrètes sont en cours, le plan est à bout touchant. Par contre, la négociation avec le canton ou la confédération n'est pas facile. Nous essayons de trouver des solutions. Avant tout, nous aimerions avoir des assurances quant aux demandes d'indemnités qui pourraient venir si nous dézonons des terrains. Par rapport au planning, nous espérons pouvoir mettre à l'enquête le PAL encore en 2016. Cela n'a pas été fait. Par contre, le dernier délai que nous prévoyons pour la mise à l'enquête est mars-avril 2017. Raison est que le surdimensionnement est calculé sur les 15 dernières années et l'année prochaine, nous pourront encore justifier jusqu'à mars-avril de prendre 2001 en compte mais après cela s'avérera d'autant plus difficile. En 2001 nous avons eu un certain nombre de constructions. Par conséquent, si nous attendons encore, le surdimensionnement va encore augmenter. Une séance d'information sera fixée avant la mise à l'enquête publique. Y a-t-il des questions ?

M. Karim Rey : Dans son quartier ainsi que dans la zone du Vieux Chalet, beaucoup de constructions sont prévues. Comment le canton donne encore la possibilité de construire ?

M. N. Roschi : Effectivement, cela fait des années que nous n'avons pas vu deux grues en même temps à Crésuz. Le calcul du dimensionnement de la zone à bâtir est un état des lieux de toutes les constructions réalisées les 15 dernières années. Avec les nouveaux chantiers qui ont démarré, nous sommes plus ou moins à 20'000 m² qui sont occupés ces 15 dernières années. Pour connaître les surfaces que nous pouvons avoir à disposition pour la durée de vie de notre prochain plan d'aménagement local, nous multiplions les surfaces construites par un facteur de 1.2. Cela permet à la commune de maintenir en zone à bâtir env. 25'000 m². La comparaison doit se faire avec l'état actuel (tous les terrains en zone à bâtir et non construits = env. 70'000 m²). La différence (env. 50'000 m²) est donc le nombre de m² à dézoner. Si les prochains chantiers démarrent rapidement, cela diminuera encore le nombre de m² à dézoner.

M. Karim Rey : Par rapport au nouveau PAL, est-ce que le bloc qui est prévu d'être construit à l'annexe du Vieux chalet sera pris en compte ?

M. Nicolas Roschi : Le futur PAL est contraignant et ces terrains-là seront dans un périmètre de protection du site construit. Il est tout à fait possible de construire, ces terrains ne seront pas dézonés, ils sont d'ailleurs déjà considérés comme construits.

M. Karim Rey : Si une construction se fait, avons-nous la garantie que le Vieux-Chalet ouvre à nouveau ?

M. Nicolas Roschi : Nous nous éloignons un peu du sujet mais nous avons eu la confirmation que lors de la transformation des salles du Vieux-Chalet, le restaurant sera rénové en même temps et d'après les informations reçues, l'affectation sera toujours un hôtel-restaurant. Toutefois, le propriétaire est privé, nous ne pouvons qu'avoir confiance.

M. le Syndic précise que c'est le premier coup de pioche qui compte et non pas la réception du permis de construire. Par exemple, le projet Moret Concept a reçu le permis de construire il y a deux semaines. Nous ne pouvons pas encore le prendre en compte dans nos calculs. Nous pourrions seulement comptabiliser ces surfaces lorsque le chantier aura débuté.

Avez-vous d'autres questions ? Cela ne semble pas être le cas, la parole est donnée à M. Gérard Challande.

... le projet de « la Chaumine »

Suite à l'analyse du sondage effectué par le groupe de travail (GT) en 2014, il a été suggéré une série d'affectations (locaux pour la petite enfance, salle polyvalente de 100 places, galerie d'art, cafétéria et locaux de rangement pour les sociétés locales).

Lors de l'Assemblée communale du 15 juin dernier, un crédit complémentaire a été accepté. Le mandat a ensuite été attribué au bureau d'architecture be:architecture Sàrl afin de définir si les bâtiments existants peuvent recevoir les affectations suggérées (volume, surface, accès...) mais

également pour procéder à une expertise de leur état. Un prix approximatif pour un parking souterrain a aussi été demandé.

Le 11 novembre 2016, nous avons pris connaissance des différents résultats, à savoir que le volume actuel des bâtiments permet d'accueillir les affectations proposées. Toutefois, les architectes ont déclaré qu'il n'était pas recommandé de transformer les bâtiments existants étant donné que, pour celui de la Chaumine, les fondations sont quasiment inexistantes, la charpente est en bon état mais les constructions d'autrefois compliquent beaucoup une rénovation, la façade sud est hors d'usage, de l'amiante est présente et le bâtiment est plus difficile à aménager. Le coût estimatif à +20-20% basé sur les affectations suggérées est de CHF 4'991'000.00 (transformation) et de CHF 4'240'000.00 (démolition/reconstruction).

Concernant l'école enfantine, c'est une construction légère qui ne correspond plus aux standards de constructions actuels. Le gros problème également est qu'il y a une présence importante d'amiante. Le coût pour un nouveau bâtiment est de CHF 2'612'000.00.

Pour le parking souterrain, un coût estimatif large se monte à CHF 2'344'000.00. M. G. Challande donne la parole à M. P. Baeriswyl.

Comme vous pouvez le constater, l'investissement futur est très important. Aussi, il nous semble légitime et indispensable de s'assurer de la viabilité financière des affectations futures.

Une fois la nouvelle construction ou transformation exécutée il sera difficile, sans engager de frais conséquents, d'en modifier les affectations. Nous confirmons notre volonté de mener à bien ce projet. Ainsi, dès janvier prochain, les actions suivantes vont être mises en œuvre, conjointement avec le GT : 1. Organisation d'une séance avec le responsable cantonal du service de l'enfance et de la jeunesse pour les structures d'accueil préscolaire. 2. Etablir une approche (un business plan) de chaque affectation afin de définir le taux de couverture des frais d'investissement et de fonctionnement. 3. Compléter, si besoin, les affectations issues du sondage.

Nous pourrions, au plus tard, lors de la prochaine Assemblée, vous présenter une demande de crédit afin de mandater une structure professionnelle qui sera chargée d'établir un business plan définitif. Ceci constituera le point de départ de la phase projet.

Nous sommes conscients des désirs émis par les citoyens lors du sondage et parfois de l'impatience face à une situation qui n'avance pas assez vite. Nous confirmons à nouveau notre volonté de mener à bien ce projet. Toutefois, il est important de s'assurer que notre commune puisse, dans le futur, assumer ses obligations financières et ne pas éponger des déficits récurrents. Nous mettons tout en œuvre pour présenter un projet réaliste et dans l'intérêt de la plus grande majorité.

M. le Syndic remercie MM. Challande et Baeriswyl. Nous en sommes au stade des informations, y a-t-il des demandes de compléments d'informations ?

M. Yves Piccand qui fait partie également du GT ainsi que de la commission d'urbanisme, souhaiterait simplement recadrer un peu et compléter par une autre vision des choses ce qui a été présenté. Des chiffres ont été communiqués sans aucun support, pas de présentation, pas d'argumentation, simplement une alignée de chiffres. C'est sur des bases peu stables que nous essayons de construire un projet qui devrait fédérer les citoyens et qui donne l'impression au GT de ne plus fédérer. Il s'agit de la volonté des citoyens et nous commençons à avoir des raisonnements en terme de silos. Le projet a été mené, jusqu'en juillet dernier par M. N. Roschi. Fin septembre 2016, une information a été donnée au GT que M. N. Roschi n'était plus en charge du dossier et que c'était M. Challande qui était responsable du projet. Jusqu'à présent, nous avons dépensé env. CHF 70'000.00. A ce stade, avoir une présentation aussi minimaliste pour CHF 70'000.00, n'est pas suffisante. Comme le rappelle la motion, il s'agit d'un investissement quand bien même il s'agit de prestations d'études. Il est difficile pour le GT de prendre des positions et de soutenir l'information donnée ce soir sans avoir eu accès aux pièces. Ce constat est malheureusement récurrent. Ce qui veut dire que nous aimerions entendre comment est-ce que le conseiller en charge envisage la suite, quel moyen il met en place hormis les points très succincts relevés, sans budget ? Mener un dossier sans budget n'est pas possible et cela n'a jamais été vu. La question est également posée à l'ensemble du Conseil communal ainsi qu'à la commission financière.

M. G. Challande informe que le Conseil communal a décidé, lors d'une séance, de se donner un laps de temps d'environ 3-4 mois, jusqu'à la prochaine assemblée, afin de travailler sur ce dossier. Actuellement, rien n'a été arrêté ; les affectations ne sont pas définitives. Le GT a été créé pour épauler le Conseil communal et il appartiendra donc au Conseil communal de prendre la décision.

M. Yves Piccand : M. Challande a fait partie du GT dès le début, avant qu'il endosse la responsabilité de conseiller communal. Son motif a été « rien ne presse ». Comment, en changeant de fonction, on arrive à changer d'état d'esprit par rapport à un projet qu'un conseiller communal responsable doit mener à bien ?

M. G. Challande : Il avait effectivement dit que cela ne pressait pas. Nous allons faire quelque chose, c'est certain sauf que nous allons avancer gentiment. Actuellement nous nous laissons jusqu'à la prochaine assemblée.

M. Y. Piccand : Si je comprends bien, est-ce que le Conseil communal porte le projet sans budget ?

M. le Syndic : Le Conseil communal a, dans son budget de fonctionnement, des proportions qui permettent d'engager une requête a externe qui coûte au maximum CHF 70'000.00. Donc nous avons la possibilité de faire ceci sans budget. Le but n'étant pas de faire ceci sans budget. M. le Syndic ne veut pas clore la discussion mais veut simplement rappeler l'idée de l'ancien conseil communal qui était liée à un aspect qui n'a rien à voir avec la commune. Il s'agit de la fusion probable des communes (Vallée ou Gruyère). Selon son avis de citoyen, une petite commune comme Crésuz, même en étant avec la Vallée de la Jogne, ne fait pas le poids. Cet aspect nous avait fait dire que si nous avons des projets pour la revalorisation de notre territoire, ce que nous faisons déjà en investissant dans les canalisations, l'eau potable, etc., il fallait le faire rapidement. Le jour où nous aurons fusionné, nos demandes pour mener à bien tel ou tel projet ne seront tout simplement plus une priorité. Aussi, nous avons le souhait de faire quelque chose de ce site de la Chaumine. Des résultats seront donnés dans un délai raisonnable. En 2021, avant l'éventuelle fusion, quelque chose devra être fait, c'est son engagement en tant que Syndic pour la commune de Crésuz. Le financement devra également être étudié. C'est un rôle important. Avons-nous les moyens de mettre sur pied un tel projet ?

M. Y. Piccand : Donc on comprend bien que le Conseil communal s'engage à présenter un projet avec un budget, un business plan et un planning ?

M. le Syndic : C'est dans le sens de la motion qui a été prise en compte. Aussi, d'après la loi sur les communes, le Conseil communal a une année pour rendre sa réponse. Une chose est sûre c'est qu'il ne va pas attendre une année ; une décision devra certainement être prise par les citoyens lors de la prochaine assemblée.

M. Yves Piccand précise bien que le but n'est pas de quereller mais bien de faire avancer les choses. Ce n'est pas au GT de faire avancer le projet et de convaincre le conseil communal que ce projet peut aller de l'avant ; ce dernier a le devoir d'épauler le Conseil communal. De son côté, le Conseil communal a un devoir d'objectifs, de résultats et non d'explications peu claires. La relation de confiance doit se gagner.

M. le Syndic le remercie pour son intervention. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Karim Rey : Souhaiterait proposer de contacter l'armée pour l'assainissement du bâtiment. Elle pourrait s'engager à faire ce travail et les coûts seraient certainement moindres.

M. N. Roschi, responsable des constructions, trouve l'idée très bien et en prend note. Toutefois, ces bâtiments ont des substances dangereuses et c'est cela qui coûte très cher et qui doit être fait avant tout autre assainissement. Mais la piste est très intéressante. Nous avons également pensé que certains éléments pourraient intéresser des privés. Ce qui contribuerait aux coûts de démontage.

M. le Syndic précise qu'au jour d'aujourd'hui, lors d'un désamiantage, il faut mettre en place une cloche autour du bâtiment, ce qui coûte très cher. D'autres personnes souhaitent prendre la parole ? Ce n'est pas le cas, des remerciements sont faits aux intervenants et la parole est donnée à M. P. Baeriswyl.

... la Route des Roches – état du chantier

Actuellement, il s'agit de l'investissement actuel le plus important de la commune. Il est relatif à la mise en séparatif de l'évacuation des eaux ainsi qu'au remplacement de la conduite d'adduction d'eau et la mise en place d'un éclairage public. Au vu de l'importance de ces travaux, les soumissions ont été faites selon la loi sur les marchés publics. Ceci implique des délais à respecter pour la calculation ainsi que pour les éventuels recours. En conséquence, les travaux ont débuté au début du mois de septembre et ont été divisés en deux étapes. La première (depuis la jonction à proximité de la maison de M. Loretan jusqu'au sommet de la route des Roches) est à ce jour terminée. La deuxième étape débutera au printemps 2017, elle concernera la liaison entre la route des Roches jusqu'à la route des Planches. Afin de limiter au maximum les nuisances pour

les riverains, un parking provisoire a été mis à disposition grâce à l'accord de M. Daniel Loretan qui est officiellement remercié. Des remerciements sont également adressés aux riverains pour leur compréhension et pour leur collaboration.

M. G. Eggertswyler se permet de faire la proposition suivante. Lorsqu'il y a des travaux et que la route communale est barrée, ne pourrions-nous pas mettre un panneau afin d'informer la population ? Les entrepreneurs doivent informer suffisamment vite afin que l'annonce soit faite dans le journal régional et/ou sur notre site internet.

M. P. Bariswyl prend bonne note de cette remarque. Les interruptions temporaires de la route dont il est question ne sont pas dues uniquement aux travaux à la route des Roches.

M. N. Roschi : Nous avons d'autres chantiers en route à Crésuz. Il y a notamment Cablecom et Swisscom qui mettent en place la fibre optique et un chantier est en cours à la route des Planches. Ce dernier est compliqué, les entreprises n'ont pas eu d'autre choix que d'empiéter sur la route communale. Il est tout à fait juste que l'information doit être donnée par l'entreprise et N. Roschi est intervenu à deux reprises afin qu'elle informe mieux la population.

M. Luc Gendre informe que la route sera fermée demain de 8 à 10 heures et que le panneau est là mais il n'est pas très lisible.

M. N. Roschi précise que dans les conditions du permis de construire, il est mentionné que s'il y a empiètement sur le domaine public, il doit y avoir une information à la population qui doit être lisible et claire.

Mme A.-S. Aeby : Ne serait-il pas possible de demander aux entreprises de s'arranger pour ne pas fermer les deux accès en même temps ?

M. N. Roschi : Nous comprenons et sommes navrés de la situation. Ce n'est d'ailleurs jamais arrivé. Nous allons intervenir à nouveau.

Mme A.-S. Aeby : Concernant la deuxième partie du chantier de la route des Roches, y aura-t-il un parking de prévu lorsque nous n'aurons pas accès à la route ?

M. P. Baeriswyl confirme qu'un parking provisoire est prévu.

M. le Syndic remercie les intervenants.

... le Home de la Vallée de la Jogne

Comme vous avez certainement lu l'annonce parue dans divers journaux, le comité de direction du Home a été contraint de se séparer du directeur actuel. Il sera en fonction jusqu'à fin janvier 2017. La conduite de l'établissement est toutefois garantie par un pool de deux directeurs de home en Gruyère (MM. Christian Rime et Nicolas Beaud) qui aide le comité durant la phase de transition. Etant donné qu'il n'y a pas de question, la parole est donnée à Mme V. Borcard.

... le Tourisme – projet futur

Concernant les contributions communales pour le tourisme, il faut s'avoir que nous finançons différents projets axés sur quatre domaines : 1. Culture et tradition (création d'un sentier didactique au sommet de Vounetz, prospection, initiation et valorisation de la création d'étapes expérientielles (sentiers des traditions en collaboration avec le PNR)). 2. Wellness Santé et bien-être (création et commercialisation d'une offre séjour cocooning / détox et remise en forme et tradition et culture (traditions vivantes)). 3. Outdoor Activités en plein air (balisage des premiers itinéraires de trailrunning sur les territoires des 4 villages – 15 parcours). 4. Gastronomie. Il ne faut pas oublier que pour la valorisation de notre région, nous avons besoin de promotion et de marketing. Pour ce faire, une vidéo sera créée pour valoriser nos quatre villages. Les qualités labels de destination de la fédération touristique Qualité II et Wellness seront renouvelés (Objectif: réaliser cette labellisation en faveur de l'ensemble des prestataires touristiques et leur légitimité dans le marketing de Fribourg Région et de Suisse Tourisme). L'office du tourisme doit mettre aux normes IP sa centrale téléphonique

Une nouvelle stratégie sera mise en place par l'UFT (vision 2030) qui va se concrétiser dans les mois/années à venir. Le comité va s'orienter vers cette nouvelle stratégie. L'objectif à terme est que notre association soit intégrée dans ce processus de développement. La commune a également demandé à l'office du tourisme de faire vivre ou revivre certaines activités, comme le vide-greniers. Au travers de l'association, le comité a œuvré pour réintégrer les avantages des communes au niveau des tarifs indigènes. Y a-t-il des questions ? M. le Syndic encourage les citoyens à poser des questions étant donné la présence de M. Christophe Valley, Directeur de l'office du Tourisme.

M. Georges Eggertswyler : Concernant le PNR, cela fait environ 10 ans qu'il existe, il serait temps que la signalétique se fasse.

Mme V. Borcard confirme que les panneaux seront posés dans le courant de l'année 2017. Comme elle ne va pas rester pour la verrée, elle profite de souhaiter à chacun de belles fêtes de fin d'année.

M. C. Valley n'avait pas prévu de prendre la parole mais il remercie M. le Syndic de la lui donner. Il remercie la commune pour le soutien porté à l'association. Comme l'a expliqué Mme Borcard, nous avons demandé un peu plus d'argent cette année à cause de la stratégie que nous aimerions mettre en œuvre dans les quatre domaines d'activités mentionnés avant. Maintenant, nous avons une ligne avec des priorités. Le tourisme a un impact important pour le village de Charmey mais il a également un impact pour les autres villages. Petite étude faite sur les taxes de séjours et les nuitées. En 2015, 156'000 nuitées faites sur le territoire dont 33'000 étaient uniquement dans l'hôtellerie donc Crésuz n'est pas concerné. Mais la moitié (75'000) ce sont les résidences secondaires (40% Crésuz, 40% Charmey et 20% Châtel-s-Montsalvens). C'est important de comprendre qu'il y a également des retombées économiques, aussi pour les autres communes et c'est aussi pour cela que les projets seront sur toutes les communes. Il remercie le Conseil communal de l'avoir invité.

M. le Syndic le remercie également et demande s'il y a d'autres interventions ?

Mme Delphine Guex : N. Roschi disait tout à l'heure à propos du Vieux Chalet que le Conseil communal n'avait pas les moyens faire pression. Ne pourrions-nous pas, de manière informelle, par l'intermédiaire du tourisme, faire un petit peu pression afin qu'il ouvre à nouveau ses portes ?

M. N. Roschi : Nous sommes en contact régulier avec la société qui porte le projet et sommes confiants par rapport à une future réouverture du restaurant. Promouvoir afin d'aider la société, c'est une bonne idée. Toutefois la commune n'a pas de moyens concrets pour faire pression.

Ce que Mme Guex voulait dire est qu'un restaurant ouvert pour Crésuz est un atout majeur pour le tourisme.

M. Roschi confirme que les propriétaires en sont conscients.

M. C. Valley a également des contacts. Le projet lui a d'ailleurs été présenté et il a pu donner quelques idées. Mais le projet reste privé et nous n'avons aucun pouvoir. Il serait d'ailleurs contre productif de faire pression.

M. Jean-Claude Papaux : Dans la région, il manque des appartements pour des grandes familles. Ne devrait-on pas développer l'offre par rapport à cela, avec des chalets de vacances ou autres ?

M. C. Valley : Concrètement, on est conscient que le taux d'occupation, qu'il soit pour la parahôtellerie ou autres, est souvent en saturation. Depuis deux ans environ, les basses et les hautes saisons n'existent plus vraiment. Evidemment que notre objectif est de favoriser les lits chauds. L'association est financée par des contributions communales mais également par des contributions privées à travers les résidents secondaires. Une initiative prise, sans grand succès, était de rencontrer les résidents secondaires afin de leur proposer de mettre en place un système de location de leur appartement. Environ 50 personnes étaient présentes et deux seulement ont été intéressés à travailler avec l'office.

Etant donné qu'il n'y a plus d'autre intervention, M. le Syndic remercie les intervenants et passe la parole à M. P. Baeriswyl.

... le complexe scolaire – état d'avancement

Lors de l'Assemblée communale extraordinaire du 26 septembre 2016, la majorité des citoyens de Val-de-Charmey ont accepté le crédit relatif à la construction du nouveau complexe scolaire. La commune de Crésuz est partie prenante pour la construction de la nouvelle école enfantine. Les travaux ont débuté par la mise en place de pavillons scolaires provisoires qui seront utilisés sur le site du Riau de la Maula. Le déménagement des classes est prévu durant les prochaines vacances de Carnaval. Ensuite débiteront les travaux d'agrandissement de l'école primaire, ainsi que les nouvelles constructions, à savoir l'école enfantine et la salle communale. La fin des travaux est prévue pour la rentrée scolaire 2018/2019.

... la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)

Le but de cette réforme fiscale pour les entreprises est de tenter d'unifier, au niveau suisse, le taux d'imposition pour les personnes morales. Actuellement une course pour attirer des entreprises dans son canton existe et n'est pas très saine au niveau fédéral. Les conséquences possibles sont : 1. La perte de revenus fiscaux pour certaines communes mais avec l'espoir de garder, voir

d'attirer de nouvelles entreprises. 2. Le problème de la compensation de la perte de ces revenus est que les charges seront réparties entre les communes. Par exemple, Bulle ne pouvant plus absorber autant les coûts, les autres communes comme Crésuz pourront voir leur quote-part augmenter de manière plus significative et donc se verront éventuellement forcées d'augmenter leur taux fiscal des personnes physiques.

Cette information n'est en aucun cas pour vous influencer dans votre décision lors de la votation du 12 février prochain mais il faut bien réfléchir. L'impact peut aussi être sur notre commune, même que nous n'avons pas de revenu fiscal significatif de personnes morales à Crésuz.

7. Divers

M. Philippe Baeriswyl prend la parole afin de donner une petite information sur le comité des quatre saisons qui a été créé sur l'initiative de Mme Carole Pythoud qui est remerciée. Le but est d'organiser un souper à chaque saison de l'année. La prochaine manifestation sera la soupe caritative le 11 février 2017. Le bénéfice sera versé à l'association La Tuile. Nous comptons sur la générosité de chacun et sommes également à la recherche de bénévoles.

M. le Syndic remercie pour cette initiative privée.

M. Jean-Claude Papaux demande s'il n'est pas possible d'organiser un système avec un micro ? Il est difficile, pour les gens du fond, de tout comprendre.

M. le Syndic prend note de cette demande.

M. Nicolas Roschi informe que la société de jeunesse possède un système de sonorisation qu'elle sera certainement d'accord de le prêter à la commune. Toutefois, il se permet d'informer qu'il reste une rangée de chaises vides tout devant !

M. Karim Rey a remarqué la construction de l'immense mur en amont de son habitation. Il ne voit plus que ceci depuis sa maison. Lorsqu'il a construit, des conditions lui avaient été imposées, ce n'est pas le cas pour tout le monde ?

M. Nicolas Roschi prend note de cette information et précise que l'Exécutif est très attentif à l'esthétique des constructions. Dans ce projet, le propriétaire devra mettre des plantations devant ce mur afin que l'impact soit moindre.

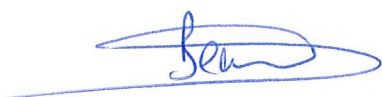
M. le Syndic précise aussi qu'avec le temps, la couleur deviendra moins claire.

M. Yves Piccand : Concernant la motion déposée, l'objectif a déjà été expliqué. Au nom du groupe de travail, cette motion a pour but, non pas d'accélérer et de mettre la charrue avant les bœufs mais bien d'avoir un calendrier avec des objectifs ainsi que la suite qui sera donnée au dossier. Ce n'est pas le but de mettre à défaut le travail qui doit être fait mais le GT a besoin d'avoir un retour d'information de manière graphique (plan, maquette...). Il y a plus de 20 ans que cette parcelle est propriété de la commune ; nous nous devons de la revaloriser. Le Conseil communal se doit de faire quelque chose et le GT est présent pour aider.

M. le Syndic prend bonne note de cette motion qui est prise au sérieux. Le Conseil communal a un devoir de résultat. Selon la loi, un délai d'un an est donné pour répondre à cette motion mais il est certain qu'une réponse sera donnée bien avant.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le Syndic remercie au nom du Conseil communal chacun de sa présence et de son investissement et souhaite d'excellentes Fêtes de fin d'année et bonheur et santé pour la nouvelle année 2017.

La Secrétaire :



S. Beaud



Le Syndic :



J.-C. Reymond

